



## CEE : une aide pour financer les chantiers de rénovation énergétique !

*Les logements représentent 45 % de la consommation énergétique en France !*  
Les artisans, qui réalisent quotidiennement des travaux de rénovation énergétique, participent donc activement à cette transition énergétique.

Bonne nouvelle : le **dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)**, mis en place par l'État, permet de financer une partie significative de ces travaux de rénovation énergétique.

### L'accompagnement d'Abokine

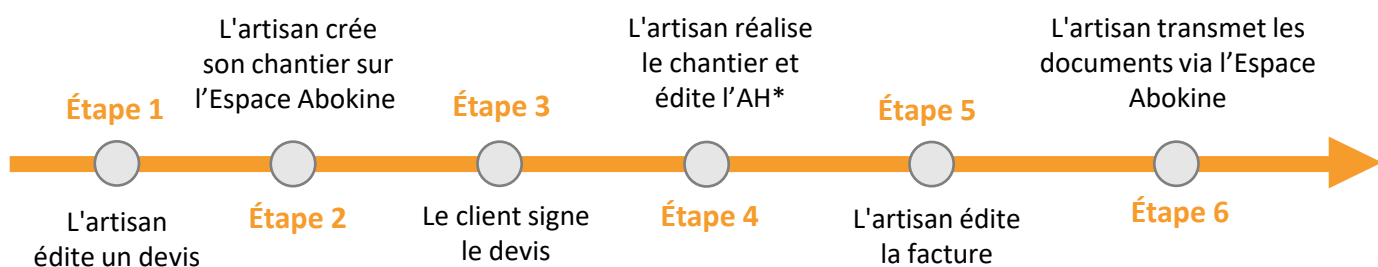
Depuis 2012, **Abokine, un acteur référent sur le marché des CEE**, accompagne la réalisation de chantiers de rénovation. Tissant des **relations de confiance et de proximité avec sa communauté d'artisans**, Abokine soutient également ses partenaires artisans dans le développement de leur activité.



## Des démarches simplifiées

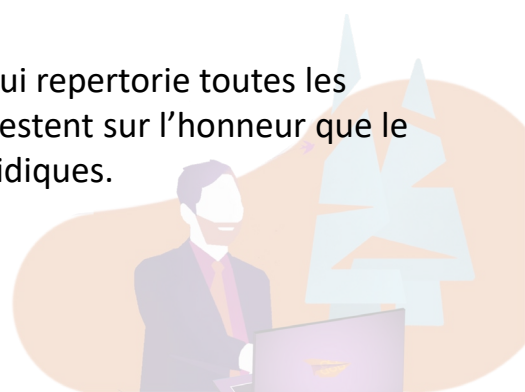
Grâce à un interlocuteur dédié et à l'Espace Abokine, les artisans partenaires d'Abokine sont accompagnés pour intégrer les CEE à leurs offres commerciales. Accompagnement, formation personnalisée, informations sur les évolutions du dispositif, Abokine est à l'écoute des artisans pendant toute la durée des travaux de rénovation.

### Les 6 étapes d'un dossier CEE :



## Les documents indispensables d'un dossier CEE

- **Cadre Contribution (CC)**  
Pré-rempli sur l'Espace Abokine, c'est le premier document que reçoit le client. Il atteste du **rôle actif et incitatif d'Abokine** dans sa décision et informe le client des primes CEE possibles pour les travaux d'envisagés.
- **Devis**  
Le devis matérialise l'**engagement de l'artisan** vis-à-vis de son client.
- **Facture**  
La facture est la **preuve de réalisation des travaux** chez le client. Les travaux doivent notamment répondre aux exigences du dispositif des CEE.
- **Avis d'imposition**  
L'ensemble des avis d'un foyer justifie les **revenus du ménage**. Ils sont obligatoires pour les ménages précaires et modestes.
- **Attestation sur l'honneur (AH)\***  
C'est un document **pré-rempli sur l'Espace Abokine** qui repertorie toutes les **informations relatives au chantier**. Les signataires attestent sur l'honneur que le chantier a été réalisé et que les informations sont véridiques.



# Les plafonds de ressources des ménages

Les primes CEE varient en fonction des catégories de ménages définies par leurs revenus fiscaux :

Nombre de personnes composant le ménage :	Autres régions		Ile de France	
	Précaire	Modeste	Précaire	Modeste
1	< 15 262 €	< 19 565 €	< 21 123 €	< 25 714 €
2	< 22 320 €	< 28 614 €	< 31 003 €	< 37 739 €
3	< 26 844 €	< 34 411 €	< 37 232 €	< 45 326 €
4	< 31 359 €	< 40 201 €	< 43 472 €	< 52 925 €
5	< 35 894 €	< 46 015 €	< 49 736 €	< 60 546 €
Par personne supplémentaire	+ 4 526 €	+ 5 797 €	+ 6 253 €	+ 7 613 €

## La démarche qualité d'Abokine

Dans le cadre de sa démarche Qualité, Abokine réalise des **contrôles téléphoniques et sur site** des chantiers réalisés par ses partenaires artisans. Un bureau de contrôle, agréé Cofrac, évalue un échantillon de chantiers (environ 10% des chantiers) pour en évaluer la qualité. Abokine peut ainsi proposer à ses artisans un **suivi de la satisfaction clients** (100% des clients contactés) **et de la qualité de leurs travaux**.

## Les autres aides à la rénovation

Les CEE c'est non seulement un **outil efficace pour participer à la transition énergétique**, mais aussi **un levier pour différencier et développer son entreprise** ! Les CEE sont compatibles avec d'autres aides financières, notamment :

- MaPrimeRénov'
- L'ECO-PTZ (Eco-Prêt à Taux Zéro)
- La TVA à taux réduit

Vous souhaitez en savoir plus sur le cumul des aides CEE et MaPrimeRénov', consultez notre flyer MaPrimeRénov' !





PARTISANS DE LA  
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



**DES QUESTIONS ?** CONTACTEZ-NOUS !  
contact@abokine.com - 02 40 69 64 64 - www.abokine.com